

# AUVERGNE

## Entre lacs et volcans

### 7 jours, 6 nuits, 6,5 jours de marche

*Bienvenue au cœur du Massif central, au pays des lacs et des volcans, dans le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : à la découverte du plus grand parc régional de France avec un accompagnateur en montagne du terroir, passionné de volcanologie et de sa région. Une grande classique de la randonnée itinérante au milieu des volcans avec une grande variété de paysages et de milieux : volcans et sommets, lacs et cascades, églises romanes et burons... Une semaine de découverte entre myrtilles et salers...*

#### Pas à pas...

##### **Jour 1 : Accueil, présentation et premiers pas le long des lacs et des volcans : Tartaret et Chambon.**

Rendez-vous à 13 heures à la gare ferroviaire de Royat (63130). Transfert (environ 1h00) vers le Lac Chambon. Premiers pas sur les volcans auvergnats : Lac de barrage du Chambon, diatrème de la Dent du Marais, cône égéulé du Tartaret et chemin du GR 4 pour rejoindre le gîte panda de Courbanges.

*7 km. 3h00 de marche. M : 350 m.*

##### **Jour 2 : Volcans et réserves naturelles : Chaudefour et Fontaine Salée.**

Départ matinal à travers les estives de la vallée de Chaudefour en direction du Puy de Sancy, point culminant du Massif Central (possibilité d'ascension si les conditions météo sont bonnes, sinon le jour 3). Pique-nique sur les crêtes du Sancy et descente dans la réserve naturelle de la Fontaine Salée vers le petit village de Chareire et son gîte restaurant.

*14 km. 6h00 de marche. M : 600 m.*

##### **Jour 3 : Le Puy de Sancy (1886 m), plus haut volcan de France métropolitaine, sommet du Massif central.**

A travers la réserve naturelle de la Fontaine Salée, sources ferrugineuses et mouflons, l'itinéraire devient montagnard pour atteindre le Puy de Sancy (1886 m) d'où la vue magnifique englobe la totalité du parc des Volcans d'Auvergne. Nous cheminons sur les landes d'altitude au milieu des myrtilles et dans les cris des marmottes qui donnent l'alerte ! Descente vers la station thermale du Mont-Dore et notre hébergement.

*12 km. 7h00 de marche. M : 800 m.*

##### **Jour 4 : Cascades et massif adventif.**

Journée sous le signe de l'eau : départ de la vallée de la Haute Dordogne, grande cascade du Mont Dore, montée et traversée des derniers volcans du Sancy et descente jusqu'aux cascades du Queureuilh et du Rossignolet. Retour à notre gîte confortable du Mont-Dore (espace détente et Jacuzzi).

*14 km. 6h00 de marche. M : 800 m.*

##### **Jour 5 : De lacs en lacs.**

Départ au fil de la Dordogne et, le long de sentiers pierreux, nous rejoignons le volcan de la Bane d'Ordanche puis le plateau et le lac de Guéry. Après le pique-nique, montée sur le plateau de l'Aiguiller et descente vers le magnifique lac de cratère du Servières. Nuit chez l'habitant.

*15 km. 7h00 de marche. M : 700 m.*

##### **Jour 6 : Des monts Dore aux monts Dômes.**

Du Lac Servières, nous rejoindrons le massif récent de la chaîne des Puys avec ses 90 volcans, et effectuerons l'ascension des volcans jumeaux égéulés du Puy de la Vache et de Lassolas. Nuit au pied du Puy de Dôme dans le village de Lachamps.

*20 km. 7h00 de marche. M : 400 m.*

##### **Jour 7 : Le Puy de Dôme et le Pariou.**

Départ matinal pour l'ascension du géant des Dômes, le puy de Dôme, puis traversée pour rejoindre le volcan emblématique d'Auvergne, le Puy de Pariou et son cratère de 90 mètres de profondeur. Pique-nique puis arrivée ou transfert à la gare de Royat et séparation du groupe vers 14 heures.

*10 km. 5h00 de marche. M : 500 m.*

*La durée des étapes est donnée à titre indicatif.*

*Les temps de marche tiennent compte des pauses et du pique-nique.*

*M : dénivelée ascendante. D : dénivelée descendante.*

## **FICHE TECHNIQUE**

### **NIVEAU :**

5 à 7 heures de marche par jour en moyenne, sur sentier, et/ou 350 à 800 mètres de dénivelée positive environ et/ou 15 kilomètres. Randonnée pour aborder la région en profondeur, facile d'accès.

### **GROUPE ET ENCADREMENT :**

4 à 14 participants. Accompagnateur en montagne qualifié, connaissant parfaitement la région.

### **HÉBERGEMENT ET REPAS :**

En gîtes confortables et chez l'habitant.

Petits-déjeuners et repas du soir servis dans les hébergements.

Pique-niques de midi préparés par nos hôtes du jour ou votre guide.

### **ACCUEIL ET DISPERSION :**

Accueil le dimanche à 13h00 à la gare ferroviaire de Royat (63130). Dispersion le samedi suivant vers 14h00 au même endroit.

### **ACCÈS :**

#### **- En voiture :**

De Paris, suivre l'A 10 en direction d'Orléans puis l'A 71 en direction de Clermont-Ferrand.

De Lyon, suivre Saint-Etienne puis Clermont-Ferrand. Rejoindre Royat en contournant Clermont-Ferrand par l'autoroute en direction de Limoges.

#### **- Parking :**

Le stationnement de longue durée est autorisé sur le parking de la gare de Royat.

#### **- En train :**

Ligne TGV jusqu'à Clermont-Ferrand puis train régional à destination de Royat.

Horaires à vérifier au numéro court de la SNCF 3635 (0,34 €/ mn) ou sur [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

**Attention : si vous devez prendre le train pour vous rendre sur place, attendez que le séjour soit confirmé (c'est à dire à trois semaines du départ) pour prendre votre billet, car certains ne sont pas remboursables ou échangeables.**

### **CARTOGRAPHIE :**

IGN TOP 25 : 2531 ET, 2432 ET.

### **CODE 5110**

### **LES DATES :**

21/06/2009	27/06/2009	495 €
05/07/2009	11/07/2009	495 €
12/07/2009	18/07/2009	520 €
19/07/2009	25/07/2009	520 €
26/07/2009	01/08/2009	520 €
02/08/2009	08/08/2009	520 €
09/08/2009	15/08/2009	520 €
16/08/2009	22/08/2009	520 €
23/08/2009	29/08/2009	520 €
06/09/2009	12/09/2009	495 €
13/09/2009	19/09/2009	495 €

### **LE PRIX COMPREND :**

- L'hébergement en pension complète, du dîner du jour 1 au pique-nique du jour 7,
- Les vivres de course remis dans un sac individuel,
- L'encadrement par un accompagnateur en montagne diplômé d'État et spécialiste des volcans,
- Le transfert Royat - Lac Chambon,
- Le transport des bagages,

### **LE PRIX NE COMPREND PAS :**

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour,
- Les boissons hors et au cours des repas,
- Les pourboires et dépenses personnelles,
- Les assurances.

## **PORTAGE :**

Avec vous uniquement les affaires de journée. Le transport de vos bagages de la semaine est assuré par nos soins.

## **VOS BAGAGES :**

- Un sac de voyage souple, maximum 10 kilos, transporté par véhicule.
- Un sac à dos équipé de bretelles larges et d'une armature anatomique réglable, d'une contenance de 30 à 40 litres, pour vos affaires de la journée.

### ***Équipement de base***

- Des sous-vêtements respirants (séchage rapide).
- Une veste en polaire type Polartec (si possible coupe-vent) ou Wind Pro (excellent rapport poids/isolation).
- Une veste imperméable et respirante type Goretex.
- Des pantalons de trek.
- Un collant thermique.
- Un bonnet.
- Une casquette ou un chapeau.
- Des lunettes de soleil (indice 3).
- Une crème solaire et une crème labiale.
- Une paire de gants.
- Une cape de pluie.
- Une gourde (ou gourde poche à eau, pipette).

### ***Couchage***

- Un "sac à viande" (ou drap cousu), les couvertures sont fournies dans les hébergements.

### ***Chaussures et matériel technique***

- Des chaussures imperméables à tige montante et semelle offrant une bonne adhérence, type Contagrip ou Vibram.
- Une lampe frontale.
- Des bâtons de marche télescopiques (facultatifs).

### ***Équipement spécifique au circuit***

- Une gourde d'un litre minimum.
- Des couverts (une boîte hermétique type Tupperware fournie).

### ***Divers***

- Une paire de lacets de rechange.
- Des chaussettes de marche.
- Des vêtements de rechange.
- Une trousse de toilette et une serviette de bain.
- Du papier toilette et un briquet pour le brûler si besoin.
- Un couteau de poche.
- Quelques sachets en plastique pour protéger vos affaires.
- Une aiguille et du fil.
- Une pochette antiviol, à garder toujours sur soi, avec vos papiers d'identité, argent, attestations d'assurance...

### ***Votre pharmacie individuelle***

- Un antalgique.
  - Un anti-inflammatoire (comprimés et gel).
  - Un antibiotique à large spectre.
  - Un antispasmodique, un anti-diarrhéique, un antiseptique intestinal, un anti-vomitif.
  - Des pansements et double peau, des compresses, de la bande adhésive, du Steristrip, du tulle gras.
  - Un antiseptique.
  - De la crème solaire et de la Biafine.
  - En complément : collyre, répulsif contre les moustiques, pince à épiler, somnifère léger et/ou boules Quies, veinotonique, médicaments personnels.
- Votre guide disposera également d'une trousse de secours.

L'inscription à l'un des programmes sous entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994).

Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

## Conditions particulières de vente

### INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable un mois avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 6 semaines, la totalité est alors exigée.

### ASSURANCES

Comprises dans les prix :

Assurance multi-risques, auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, couvrant :

- La responsabilité de LA BURLE et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

Facturées séparément :

- Assurance annulation-interruption-bagages auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, contrat OPEN-ODYSSEE Police n° 58 394 996. Cette assurance est facturée séparément (2,5% du montant total de la facture). Chaque adhérent est ainsi protégé contre les risques graves d'accident, de maladie ou de décès de l'assuré, de son conjoint, des ascendants et descendants, ainsi qu'en cas de dommages matériels importants causés par incendie ou des éléments naturels atteignant l'intéressé dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence, dans les 30 jours qui précèdent le départ jusqu'à la date de fin du séjour. Sont également couverts le vol, la destruction totale ou partielle, ou la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport, de vos bagages.

- Assurance Assistance-Rapatriement auprès de la Compagnie EUROP ASSISTANCE et correspondant à 1% du prix du séjour.

### ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir LA BURLE le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre, email ou fax).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier.

À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- 30 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 8 jours : 50%
- 7 jours à 2 jours : 75%
- Moins de 2 jours : 100%

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une, deux ou trois solutions de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

### RESPONSABILITÉ

LA BURLE ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...) LA BURLE ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

### CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.